tère. Au sein du comité stratégique et de ses groupes de travail, plusieurs chantiers sont actuellement en cours. Nous sommes en train de faire un inventaire des recherches et des outils existants, de rédiger un cahier de charges visant à la mise en place de formations et de créer un site internet à destination du grand public. La formation sera évidemment ouverte à l'ensemble des agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'un maximum de services partenaires.

Par ailleurs, le 2 mars a été organisé un séminaire de réflexion quant à la mise sur pied d'une formation spécifique pour notre secteur. Cette formation viendrait encore renforcer le dispositif en cours. Je retiens de cette journée de travail le souhait de l'ensemble des agents de l'Aide à la jeunesse de pouvoir se rencontrer régulièrement afin d'échanger sur leurs pratiques quotidiennes et de réfléchir ensemble à la spécificité du travail social dans de telles situations. J'ai donc demandé à mon administration de mettre sur pied un dispositif qui réunira les agents de l'Aide à la jeunesse concernés par la problématique du radicalisme afin de les informer de l'évolution des travaux du comité stratégique et de leur permettre de rencontrer des personnes ressources ou encore d'échanger avec eux sur leurs pratiques.

Enfin, je m'attelle avec les maisons de justice à la mise en place d'un centre de ressources et d'aide aux personnes confrontées à des phénomènes de radicalisation violente. Des spécialistes de la prise en charge des mineurs sont prévus dans ce centre.

En conclusion, je peux affirmer que les agents des services de placement familial seront invités à participer à ces séminaires, qui débuteront dans le courant de cette année.

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces informations concernant notamment l'agenda et je me réjouis de la mise en place de ces séminaires.

1.10 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Évaluation de la ligne "'radicalisme"'»

1.11 Question de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Bilan ligne écoute radicalisme»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. *(Assentiment)*

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Après les terribles attentats de Bruxelles que nous avons connus, je souhaite faire le point avec vous sur le numéro vert «radicalisation». Constate-t-on une augmentation de la fréquence des appels depuis ces évènements tragiques? Le profil des personnes qui appellent évolue-t-il? Est-ce que, par exemple, on observe que davantage de parents d'enfants radicalisés se manifestent ou appellent à l'aide? Y a-t-il des zones géographiques particulièrement représentées dans le cadre de ces appels? Combien de personnes travaillent désormais pour cette ligne? Les effectifs ont-ils été renforcés? Le mode d'organisation et de fonctionnement de la ligne est-il amené à évoluer? Y a-t-il des formations de répondants supplémentaires? Le cas échéant, avec quel budget et de quelle manière?

Le lundi 4 avril dernier, la presse nous apprenait que l'Exécutif des musulmans de Belgique négocie actuellement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le but de lancer une ligne antiradicalisation. Confirmez-vous cette information? Avez-vous été consulté par l'Exécutif des musulmans de Belgique au préalable à ce sujet? Comment ces deux lignes fonctionneront-elles? Quelle serait la plus-value de cette deuxième ligne, dès lors qu'il en existe déjà une avec les mêmes objectifs? N'y aura-t-il pas un double emploi?

M. Dimitri Legasse (PS). – Mes questions sont presque identiques à celles de ma collègue: le profil des appelants a-t-il évolué? Sont-ils similaires à ceux observés auparavant? L'effectif actuel est-il suffisant pour répondre à la demande? Le nombre d'appels a-t-il fortement augmenté?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Je remercie les deux intervenants pour ces questions qui me permettent de présenter un premier bilan du projet de mise à disposition du numéro vert de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour venir en aide à toutes les personnes touchées de près ou de loin par le phénomène de radicalisme violent.

Depuis mi-juin 2015, le numéro vert a reçu plus d'une cinquantaine d'appels relatifs à des questions de radicalisation, ce qui correspond à une moyenne d'un appel tous les quatre jours. Étonnamment, les services n'ont pas remarqué d'augmentation du nombre des appels depuis les attentats qui ont frappé Bruxelles le 22 mars.

Les appelants se répartissent principalement en quatre types: un tiers des appels reçus émanent de la famille de personnes radicalisées ou en voie de l'être, un autre tiers correspond aux appels de professionnels, notamment dans les secteurs de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement, le personnel des CPAS, des psychologues. Un appel sur cinq provient de proches, hors famille. Enfin, un peu plus de 15 % des appels proviennent de personnes qui ne sont pas directement confrontées à des situations de radicalisme violent ou à des suspicions de ce type, mais veulent donner leur avis ou s'informer sur ce qu'ils devraient faire s'ils

étaient confrontés à un cas de radicalisme violent.

Les grandes tendances des appels n'ont donc pas fondamentalement changé, si ce n'est que l'on constate une diminution des appels provenant des proches, hors famille et une augmentation des appels qui ne sont pas directement en lien avec le radicalisme violent.

Les demandes des appelants vont toujours du souhait d'obtenir une aide psychosociale ou juridique à la recherche d'informations plus générales. Les appels proviennent essentiellement de la Région de Bruxelles, mais aussi de Nivelles, Charleroi, Dinant et Wavre.

Pour répondre à votre question sur le mode d'organisation et de fonctionnement de la ligne «radicalisme», Madame Defrang-Firket, la mise à disposition du 0800 pour les appels liés au radicalisme violent fonctionne toujours de la même façon. Le numéro vert est simplement un moyen d'orienter les appels en demandes vers les structures adaptées aux besoins.

La situation reste inchangée, avec huit agents du numéro vert qui traitent ces appels. Ils n'ont pas reçu de formation spécifique, mais, comme vous le savez, nous avons simplement défini avec eux une méthodologie de prise en charge des appels, en vue d'orienter au mieux les appelants vers le service qui leur apportera l'aide requise, en fonction du lieu de résidence.

Aucun budget supplémentaire n'est prévu pour ce projet. Je le répète, ce dernier est voué à disparaître, dès que la ligne téléphonique d'aide et de soutien aux familles et aux personnes du Centre de lutte contre la radicalisation violente de la Maison de justice sera mise en place.

Quant à la collaboration avec l'Exécutif des musulmans de Belgique, je pense pouvoir indiquer que l'information dont un journaliste a cru pouvoir faire état, après un contact avec cet Exécutif, était quelque peu prématurée. En l'état actuel des choses, il semble que l'Exécutif des musulmans de Belgique soit associé au groupe de travail outils, information du Réseau antiradicalisme (RAR). Dans ce cadre, il participe aux discussions sur les besoins, à la sélection des outils et à la préparation de formations sur le radicalisme violent.

Cependant, à aucun moment, des contacts formels ou informels n'ont été pris à propos d'une ligne Info islam. Ce n'est qu'après la parution d'articles dans la presse et des contacts informels pris avec l'Exécutif des musulmans de Belgique que l'administration de la Fédération a eu connaissance de sa volonté de proposer l'extension du projet néerlandophone de la ligne Info islam à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette proposition sera examinée dans le cadre du RAR et dans la perspective de la mise en place de la ligne téléphonique du Centre de lutte contre la radicalisation violente. L'objectif est bien évidemment de ne pas multiplier les lignes, mais de créer un point d'entrée unique; je partage pleinement votre avis.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Je remercie le ministre pour le bilan assez intéressant qu'il a dressé. On a constaté une augmentation du nombre d'appels venant de proches. Nous pouvons nous réjouir que les familles commencent à avoir le réflexe d'appeler à l'aide ou de chercher à s'informer sur la question. En revanche, je m'étonne que personne n'appelle pour signaler la radicalisation d'un collègue. Peut-être le numéro d'appel n'est-il pas suffisamment connu.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Je me demande si les gens n'ont pas plutôt tendance à en parler à leur agent de quartier ou au référent communal.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Les gens ont peut-être peur de dénoncer l'autre. La délation n'est pas dans la mentalité de la plupart des personnes. De plus, certains ont peut-être des doutes face à une situation, mais craignent de se tromper et de dénoncer une personne à tort.

Vous dites que ces huit agents chargés de recevoir les appels ne reçoivent pas de formation spécifique. Or gérer ce type d'appels n'est pas donné à tout le monde et certaines choses peuvent être difficiles à entendre. L'absence de formation m'inquiète donc un peu.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Quand nous avons mis cette ligne en place, c'était pour apporter une première réponse orientée vers les professionnels. Lors de notre visite au Québec notamment, nous nous sommes rendu compte de la nécessité de confier la réception des appels à des personnes qui soient aussi capables de prendre en charge directement les appelants. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, raison pour laquelle le gouvernement a décidé de créer le centre.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Les personnes qui appellent souhaitent avoir des réponses tout de suite. Elles ont tendance à poser des questions précises sur le cas qui les concerne.

Quant à l'Exécutif des musulmans, il est indispensable de l'associer à la discussion. En revanche, il doit aussi se concerter avec vous avant de communiquer, pour éviter de brouiller le message.

M. Dimitri Legasse (PS). – Je remercie le ministre pour ce bilan assez complet. Le centre prendra bientôt le relais et je salue l'excellent travail que font déjà les huit agents.

Quant aux zones de police locale, elles se sont effectivement organisées pour mettre à la disposition des personnes qui appellent un référent à même de les orienter directement au niveau local.